

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 21 (1876)  
**Heft:** (7): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale des officiers

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE DES OFFICIERS.

*Le comité central aux comités des sections cantonales.*

Lausanne, le 12 mars 1876.

Chers frères d'armes,

Dans la dernière assemblée générale, tenue à Frauenfeld, la section de Vaud a été l'objet d'une précieuse marque de confiance en recevant la mission de diriger pendant deux années les affaires de la société. Ce choix a été bien accueilli de la section vaudoise ; nous nous faisons son organe pour vous assurer que nous nous inspirerons du désir de travailler consciencieusement avec vous à l'étude et à l'application de ce qui sera jugé nécessaire au perfectionnement et à la bonne marche des institutions militaires de notre chère patrie. Le champ de nos travaux est vaste, et tout officier de bonne volonté peut y trouver aisément son profit pour ses camarades et pour lui-même.

Le comité sortant de Thurgovie nous a fait la remise des archives à fin décembre dernier, et dès lors le comité central a tenu deux séances pour prendre connaissance des pièces et documents.

Le nouveau comité central est composé comme suit :

MM. Ferdinand LECOMTE, colonel divisionnaire, président.

Gabriel GAULIS, lieut.-colonel d'infanterie, vice-président.

Jean-Jacques LOCHMANN, lieut.-colonel du génie, rapporteur.

Charles STOUKY, 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie, caissier.

Jules NEY, 1<sup>er</sup> lieutenant de la même arme, secrétaire.

Tous ont leur domicile à Lausanne.

C'est avec plaisir que nous vous avisons de notre entrée en fonctions, et aujourd'hui nous formons un vœu sincère, celui de voir des rapports agréables et suivis s'établir entre les sections et leur organe central.

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale, nous avons à faire voter l'adoption de nouveaux statuts de notre société par une réunion des délégués de toutes les sections. Nous avons l'intention de convoquer cette assemblée dans le mois de mai prochain. A cet effet, vous recevrez ultérieurement communication du programme de cette réunion. Nous vous prions, chers camarades, de bien vouloir informer vos sections respectives, afin que celles-ci expriment, quant à cette révision de statuts, leurs désirs avant le 15 avril 1876. Vous voudrez bien, éventuellement, vous occuper de la désignation de vos représentants à raison d'un délégué par 30 membres.

Les délégués seront indemnisés par la caisse centrale.

Nous vous adressons un exemplaire du projet de révision des statuts renfermant en regard les dispositions statutaires actuelles. Le précédent comité central vous a expédié, l'année dernière, un certain nombre de ces brochures. Au cas où ces dits exemplaires ne seraient plus en vos mains, vous voudrez bien nous en informer afin que nous procédions à un nouveau tirage suffisant.

En nous accusant réception *aussi prochainement que possible* de la présente circulaire, nous vous prions, chers camarades, de nous faire connaître la composition actuelle de chaque comité cantonal, avec mention du domicile exact des membres qui le composent.

Nous vous exprimons, frères d'armes, fidèles et chers confédérés, notre profond attachement et vous assurons de nos sentiments les plus dévoués.

Au nom du comité central de la société militaire  
fédérale des officiers :

*Le président,*  
LECOMTE, col.-div.

*Le secrétaire,*  
Jules NEY, 1<sup>er</sup> lieut.